

tenue sous la présidence de Madame MADELAIGUE, assisté(e)
de Madame BECIRSPAHIC et Madame MARQUESUZAA, Conseillers
En présence de Madame NEUMAIER, Rapporteure publique
Madame DANGENG, Greffière

09 heures 30

01) DOSSIER N° 2302344 RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC

Titre de l'affaire Renvoi TA Montreuil - Mme Dominique Louise S. demande au tribunal de condamner l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (ONIAM) à l'indemniser son entier préjudice et à lui verser la somme de 100 000 euros à titre provisionnel, assortie des intérêts au taux légal et avec capitalisation.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame S. Dominique Louise	SCP JULIA-JEGU-BOURDON
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
Défendeur	OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX	UGGC AVOCATS (Cour)

09 heures 30

02)	DOSSIER N° 2301298	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	La COMMUNE DE GONDRIN et la régie personnalisée TELGRA GONDRIN demandent au tribunal de condamner in solidum les sociétés Créations du Born, Polymidi et Perret et fils au versement d'indemnités en réparation des désordres affectant la piscine municipale de Gondrin.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	REGIE PERSONNALISEE TELGRA GONDRIN COMMUNE DE GONDRIN	Maître VENIN Marine (Cour) Maître VENIN Marine (Cour)
Défendeur	SARL CREATION DU BORN SARL PERRET ET FILS SARL POLYMIDI AXA FRANCE IARD SARL JEAN MORELLO	SELARL INTER-BARREAUX DLB AVOCATS Maître ACCARIES Jean-Claude (Cour) SCP RAFFIN & ASSOCIÉS SCP LERIDON - LACAMP CLAMENS CONSEIL
Intervenant	SOCIETE ALLIANZ IARD	DE TASSIGNY CACHELOU AVOCATS (Cour)
03)	DOSSIER N° 2301539	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
Titre de l'affaire	La SOCIETE AMO ENVIRONNEMENT demande au tribunal de condamner la commune de Sarrancolin au paiement de la somme de 5 400 euros correspondant à la réalisation d'études préliminaires relatives à une étude diagnostic et schéma directeur d'eau potable de la commune.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL AMO ENVIRONNEMENT	Maître PICARD Patrick (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE SARRANCOLIN	SELARL OCEANIS AVOCATS (Cour)

09 heures 30

04)	DOSSIER N° 2302279	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHC
Titre de l'affaire	Mme Elisabeth A. demande au tribunal de condamner le centre hospitalier de Mont-de-Marsan à lui verser la somme de 25 694,30 euros en réparation des préjudices subis suite aux conditions de prise en charge par le service des urgences.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A. Elisabeth	Maître DUTIN Frédéric
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES LANDES	
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE MONT-DE-MARSAN	LATOURNERIE - MILON - CZAMANSKI - MAZILLE (Cour)
Intervenant	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE RELYENS MUTUAL INSURANCE	LATOURNERIE - MILON - CZAMANSKI - MAZILLE (Cour)
05)	DOSSIER N° 2400211	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHC
Titre de l'affaire	La SARL LES ENFANTS DE LA RUCHE, école maternelle privée, demande au tribunal d'annuler la mise en demeure en date du 20 juillet 2023 par laquelle l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Education Nationale lui demande de se conformer à ses obligations en matière de contrôle de l'inspection et de l'assiduité scolaires afin de respecter le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, ensemble la décision implicite de rejet de son recours gracieux.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL LES ENFANTS DE LA RUCHE Madame CLOTTE EPOUSE PAJOT Marie-Hélène	Maître DE LACOSTE LAREYMONDIE Hugues (Cour) Maître DE LACOSTE LAREYMONDIE Hugues (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	
06)	DOSSIER N° 2201219	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHC
Titre de l'affaire	Mme Evelyne B. demande au tribunal de condamner le centre hospitalier d'Auch au versement d'indemnités en raison de l'ensemble des préjudices subis à la suite de l'opération chirurgicale du 14 mai 2018.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B. Evelyne	SCP M. L. D'ARGAIGNON - CLARA BOLAC
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER D'AUCH EN GASCOGNE	GRAVELLIER - LIEF - DE LAGAUSIE - RODRIGUES (Cour)
Observateur	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES HAUTES-PYRÉNÉES ET DU GERS	SCPI RASTOUL FONTANIER COMBAREL

09 heures 30

07)	DOSSIER N° 2403290	RAPPORTEURE: Madame Florence MADELAIGUE
Titre de l'affaire	Exécution du jugement n° 2102607 - Mme Christine B. demande au tribunal d'annuler la décision du 30 juillet 2021 par laquelle le centre hospitalier intercommunal (CHI) de Mont-de-Marsan et du Pays des Sources a refusé de prendre en charge ses arrêts de travail du 15 octobre 2020 au 1er juin 2021 au titre d'une rechute de son accident de service en date du 8 juin 2019.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B. Christine	Maître VIGREUX Aurore (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE MONT-DE-MARSAN	
08)	DOSSIER N° 2500224	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	M. Julio César P. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-12-30 E en date du 30 décembre 2024 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de 1 an et signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur P. Julio César	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
09)	DOSSIER N° 2500225	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	Mme Yamileth del Carmen C. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-12-30 F en date du 30 décembre 2024 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de 1 an et signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C. Yamileth del Carmen	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

09 heures 30

10)	DOSSIER N° 2403340	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
Titre de l'affaire	M. Badshahkhan M. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-11-14 A en date du 14 novembre 2024 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de 1 an et signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M. Badshahkhan	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
11)	DOSSIER N° 2500177	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	M. Housseem H. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2025-01-08 f en date du 8 janvier 2025 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de 3 ans et signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H. Housseem	Maître GARCIA Claude (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
12)	DOSSIER N° 2403199	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
Titre de l'affaire	M. Razmik P. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 15 octobre 2024 prise par le préfet des Pyrénées-Atlantiques portant refus d'une demande de carte de séjour temporaire mention "vie privée et familiale" pour des raisons de santé.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur P. Razmik	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

09 heures 30

13)	DOSSIER N° 2500213	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	Mme Augustina E. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet née le 24 août 2024, du silence gardé par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, sur sa demande de renouvellement de titre de séjour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame E. Augustina	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
14)	DOSSIER N° 2503415	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	Mme Augustina E. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet, née le 13 juin 2025 du silence gardé par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, sur sa demande de titre de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame E. Augustina	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
15)	DOSSIER N° 2303140	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	M. Rasul U. conteste les 2 titres de perception n° ADCE-21-2600031565 et ADCE-21-2600031564 émis le 18 mai 2021 par la direction générale des finances publiques pour un montant respectif de 10 000 euros et 10 323 euros au titre de trop perçu d'aide versée dans le cadre du fonds de solidarité - décret n° 2020-371 du 30 mars 2020.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur U. Rasul	Maître DUMAZ ZAMORA Mikele (Cour)
Défendeur	DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'AQUITAINE	

09 heures 30

16)

DOSSIER N° 2301458

RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire L'EIRL BIDEGAIMBERRY demande au tribunal le remboursement du crédit de TVA pour le mois de janvier 2023.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur B. Eric

Monsieur B. Eric

Défendeur

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Arrêté le 13/04/2026

Le président du tribunal